La Force en action
UDR Force Ouvrière de Vaucluse

Le Pote Agé

Trimestriel n° 48
Juillet 2022

déposé le
02.08.2022

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s **FORCE OUVRIERE** de Vaucluse

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
N° CPPAP : en cours ISSN : 2118-0822
Directeur de la publication:
Laure LAMBERTIN
3 € - Abonnement annuel **12 €**

SOMMAIRE

Nos activités - Revue de presse p. 2
La résolution de l'AG de l'UDR 84 p. 3 – 4
Revalorisation des retraites p. 5
Pour la gratuité du parking de l'hôpital d'Avignon p. 6

Éditorial Loi « pouvoir d'achat » : l'enfumage, ça ne prend pas !

Face à l'inflation galopante (6,1 % au 31 juillet) dont les retraités et les salariés sont les premières victimes, la loi « Pouvoir d'achat » prétend apporter des réponses. Il ne faut pas être économiste pour décrypter que c'est une arnaque qui vise 2 objectifs : d'une part, faire croire à l'opinion publique dans laquelle la colère monte que le gouvernement agit pour défendre le pouvoir d'achat, et d'autre part, préserver et même accroitre les privilèges et la fortune des actionnaires, spéculateurs et autres grands patrons dont l'enrichissement connaît une progression exponentielle.

Après les énormes cadeaux du CICE*, suivis de la loi Travail Hollande-El Khomri puis des ordonnances Macron-Pénicaud dérèglementant le travail pour faciliter les licenciements (et réduire notamment les heures de délégation des représentants syndicaux), sur fond d'exonérations fiscales et sociales de toutes sortes, notre pays est devenu le champion des dividendes versés aux actionnaires et de la hausse des salaires des PDG.

Ainsi, la rémunération moyenne des patrons du CAC 40 a atteint 8,7 millions d'euros en 2021 (435 SMIC), un niveau inédit. Elle a été multipliée par deux sur un an et a bondi de 60 % par rapport à 2019, selon l'entreprise Scalens, spécialisée dans les sociétés cotées européennes.

La fortune des cinq Français les plus riches a augmenté de 173 milliards d'euros, selon Oxfam. C'est plus que ce qu'a coûté la crise sanitaire et économique liée au Covid-19 en 2021. Cet enrichissement massif concerne d'ailleurs la quarantaine de milliardaires que compte la France. De mars 2020 à octobre 2021, *"les richesses des grandes fortunes françaises ont bondi de 86%, soit un gain de 236 milliards d'euros"*, écrit Oxfam.

A titre de comparaison, *"elles avaient augmenté de 231 milliards d'euros en dix ans, entre 2009 et 2019"*. Côté recettes des entreprises du CAC 40, ce sont près de 160 milliards d'euros de bénéfices selon un calcul de l'AFP.

De l'argent, il y en a donc énormément dans notre pays, fruit du travail des salariés rappelons-le, mais le gouvernement refuse de passer le SMIC à 1 500 € net, de bloquer les loyers et les prix de première nécessité... comme il a refusé une proposition parlementaire de taxe temporaire de 25 % en 2022 et 2023 sur les bénéfices des groupes pétroliers et gaziers ! Pas touche au grisbi de TotalEnergies (5,7 milliards de dollars de bénéfice net au deuxième trimestre 2022) !

Depuis 2014, du fait de la sous-indexation et de l'augmentation des cotisations sociales, les pensions baissent en euros constants. Cette baisse s'est accélérée en 2018 et 2019 : les prix à la consommation ayant alors augmenté de 1,5 %, la pension brute moyenne tous régimes confondus des personnes déjà retraitées fin 2018 avait diminué, en un an, de 1% en euros constants. Le décrochage par rapport au niveau de vie médian des actifs n'a cessé depuis.

Rapportée à l'inflation, la hausse de 4 % des retraites au 1er juillet 2022 ne fait pas le compte (lire p. 5). La baisse du pouvoir d'achat continue donc, ce que nous ne saurions accepter !

Jacques Fassié

* **CICE** (crédit impôt compétitivité, emploi) : Le CICE était un avantage fiscal dont ont bénéficié de 2014 à 2018 les entreprises qui emploient des salariés dont la rémunération est inférieure ou égale à 2,5 Smic (coût pour l'État : 66,40 milliards). Depuis janvier 2019, c'est devenu un allègement des cotisations sociales patronales d'assurance maladie au détriment donc de la Sécurité sociale.

Manœuvre abjecte à l'Assemblée Nationale

Dans la soirée du 26 juillet, une mesure visant à augmenter les retraites de 5% est votée afin de compenser l'inflation. L'amendement prévoyait de redistribuer 500 millions d'euros aux retraités. Il est voté par 186 voix contre 181, contre l'avis du gouvernement. Mais, pour le gouvernement, pas question de dépenser un centime de plus que ce qu'il a prévu. Tard dans la nuit, après 2 h du matin le 27 juillet, le gouvernement demande un nouveau vote sur la même mesure et, après avoir battu le rappel de ses députés, la majoration de l'augmentation des retraites est annulée.

NOS ACTIVITÉS au 2ème trimestre 2022

Messages électroniques

Si ce n'est pas déjà fait ou si vous en avez changé, communiquez-nous votre adresse électronique à l'adresse udrfo84@yahoo.fr

Mardi 5 avril : Bureau Départemental

Dimanche 1er mai : manifestation intersyndicale

Vendredi 6 mai : Conseil d'Administration

Mardi 11 et jeudi 12 mai : AG de l'UCR à Marseille

Lundi 16 mai : CE de l'UD

Jeudi 2 juin : réunion des représentants FO au CDCA, préparation de la séance plénière. Travail sur le document de 84 pages, obtenu en document informatique en pièce jointe (après qu'il ait « disparu » du premier envoi où il faisait l'objet d'un lien) mais refusé sous la forme papier.

Jeudi 16 juin : Séance plénière du CDCA

Nous obtenons l'assurance que les documents envoyés le seraient en pièce jointe et non en liens fugitifs (mais toujours pas sous forme papier !) et qu'ils seraient accompagnés de la liste des sigles avec leur signification.

En réponse à nos interrogations et inquiétudes sur le fonctionnement des EHPAD, sur le « baluchonnage », nous n'obtenons que des réponses encore plus alarmantes : outre les EHPAD « hors les murs », la notion d'HEPAD « centre de ressources » longuement développée s'oppose à l'amélioration de l'accueil des résidents.

Participation à l'AG de l'UDR 13

Vendredi 17 juin : CE de l'UD

Vendredi 21 juin : Assemblée Générale de l'UDR 84

Vendredi 8 juillet : CE de l'UD

La Force de FO L'INDEPENDANCE

La revue de presse sur notre Assemblée Générale du 21 juin

Le Dauphiné Libéré - 23 juin 2022

Inflation : Force ouvrière 84 veut une mesure forte

L'assemblée générale de l'union départementale des retraités Force ouvrière de Vaucluse se tenait ce mardi 21 juin dans la salle du Rex, rue des paroissiens à Montfavet. Dirigés par le président Jacques Fassié, le secrétaire général de l'UDR-FO 84, Jean-Luc Bonnal, Laure Lambertin, secrétaire UDR et Christian Fabre UCR-FO, les débats ont duré toute la matinée, les sujets étaient nombreux et divers.

La revendication sur le pouvoir d'achat était l'un des thèmes principaux. L'UDR-FO 84, exige l'alignement de la revalorisation des pensions sur l'inflation réelle, donc une hausse au moins équivalente au taux de l'inflation au 1er juillet 2022. En outre, les participants a cette réunion ont tenu à rappeler la position du syndicat quant à la préservation du rôle primordial de la Sécurité sociale.

Contre la privatisation du parking de l'hôpital Henri-Duffaut et de Vallis Habitat

Jacques Fassié insiste : « Nous dénonçons le nombre insuffisant de maisons de retraite publiques dans le Vaucluse et revendiquons un plan d'aide urgent pour les Ehpad dans la difficulté (un membre du personnel pour un résident). Nous revendiquons avec force le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital d'Avignon et nous nous opposons à sa privatisation ». Et le président de l'UDR 84 de rajouter que « la fusion totalement incompréhensible de Vallis Habitat et Delta Habitat ne peut se faire, nous nous y opposerons, l'action de FO a déjà retardé la décision ».

La Provence - 8 juillet 2022

RETRAITÉS

Un nouveau bureau élu chez F.O.

L'assemblée générale de l'Union départementale des retraités Force Ouvrière de Vaucluse s'est tenue à Montfavet. A l'issue de ses travaux, les responsables de l'association présidée par Jacques Fassié a publié une résolution adoptée à l'unanimité. "L'assemblée affirme son attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant fondé sur la charte d'Amiens. L'assemblée dénonce l'offensive forcenée du Gouvernement actuel, dans la continuité des politiques des gouvernements précédents, contre tous les acquis sociaux et démocratiques". Au plan local, elle déplore le nombre insuffisant de maisons de retraite publiques dans le Vaucluse et le manque de financement public pour la création de nouveaux établissements. Elle revendique un plan d'aide urgent pour les EHPAD, "dans une situation critique". Autre revendication, le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital d'Avignon et de ceux de tous les services publics. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Un nouveau bureau départemental a été élu. Il se compose de Jacques Fassié, président, Annie Eberlé, vice-présidente, Jean-Pierre Coffy, trésorier, Jean-Louis Rovini, trésorier adjoint, Laure Lambertin, secrétaire, et Yves Chatoux, secrétaire.

J.R.

Précisons qu'il n'y a pas eu de « nouveau bureau élu » comme indiqué en titre de l'article de la Provence puisque l'AG du 21 juin n'était pas élective, les instances CA et bureau étant renouvelées tous les 2 ans.

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale de l'Union des retraités FO de Vaucluse, réunie le 21 juin 2022 à Montfavet, fait sienne les analyses et les orientations de l'AG de l'Union Confédérale des retraités des 11 et 12 mai 2022 et du congrès de l'Union Départementale FO du 18 mars 2022 pour :

- L'indépendance syndicale avec le respect de la Charte d'Amiens,
- La solidarité ouvrière en France et dans le monde pour la paix, le pain et la liberté, le refus de la xénophobie et du racisme,
- La défense des revendications de tous les salariés, du privé et du public, retraités, actifs, chômeurs, dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle,
- La défense de la Protection sociale collective ainsi que des Services publics républicains,
- Le retrait des lois, décrets, projets de réforme qui font obstacle à nos intérêts, nos droits et libertés et nos revendications, et notamment l'abandon de la réforme des retraites Macron : l'âge légal de la retraite doit être à 60 ans et pas un jour de plus.

En défendant les revendications des retraités d'aujourd'hui, l'UDR FO défend le sort à venir de toutes les générations auxquelles les gouvernements ne cessent, depuis des années, de créer les plus grandes difficultés d'accès collectif à la libre jouissance individuelle d'une retraite bien méritée, assurée par les régimes par répartition dont les régimes spéciaux existants et le Code des pensions civiles et militaire.

1) Une revendication immédiate : le pouvoir d'achat des retraités

L'indexation des pensions sur l'inflation existe depuis au moins 1987 pour le régime général et 2003 pour les fonctionnaires mais, depuis des années, les pensions sont sous-indexées et les mesures fiscales telle la hausse de la CSG se sont multipliées entraînant une baisse de pouvoir d'achat des retraités de l'ordre de 10% (soit un mois de pension) depuis 2014.
La revalorisation au 1er janvier 2022 n'a été que de 1,1% pour une inflation de 2,8% en 2021.
L'inflation, fin mai s'élevait déjà à 5,2 % sur un an mais le gouvernement annonce une hausse de 4% au 1er juillet et l'INSEE table, pour la suite, sur une inflation de l'ordre de 5,4%.
L'AG de l'UDR FO 84 exige l'alignement de la revalorisation des pensions sur l'inflation réelle donc une hausse au moins équivalente au taux de l'inflation au 1er juillet 2022 avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 et l'augmentation en parallèle des plafonds déterminant les différents taux de CSG afin d'éviter ce qui s'est produit avec la dernière revalorisation où plusieurs milliers de retraités ont vu en réalité leur pension diminuer.

2) Avec l'Union Confédérale des Retraités FO, l'AG de l'UDR FO revendique particulièrement

- Le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen,
- Le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014,
- Le blocage des loyers,
- L'annulation de la hausse de la CSG dans l'immédiat, et sa suppression,
- Le financement de l'assurance maladie par les seules cotisations sociales,
- L'annulation des suppressions de lits, et pour commencer le rétablissement des 17 600 lits supprimés depuis 2017, l'attribution des moyens nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux, des maternités et des services, notamment les services d'urgence,
- La création des postes statutaires nécessaires, l'embauche et la formation de personnels qualifiés pour les services à domicile et en Ehpad permettant d'avoir un agent pour un résident.
- La réintégration des personnels licenciés ou suspendus au prétexte du passe sanitaire qui font défaut à notre système de santé,
- L'intégration dans les services publics des Ehpad à but lucratif,
- La prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance-maladie et l'abandon de la 5ème branche qui nous exclut de la Sécurité sociale,
- La garantie de l'accès aux soins pour toutes les personnes âgées,
- La réouverture, le maintien et le développement des services publics de la République, fondés sur l'égalité des droits sur tout le territoire national, avec des agents dont le statut garantit la qualification et l'indépendance professionnelle,
- L'arrêt du processus du tout numérique et le retour de la proximité des services publics et organismes de protection sociale répondant aux besoins de nos concitoyens et plus particulièrement à ceux des retraités.

3) « La Sécu, elle est à nous, on s'est battu pour la gagner, et on se bat pour la garder ! »

L'AG de l'UDR FO rappelle ce que la création de la Sécurité sociale, cette conquête historique du mouvement ouvrier, doit tout particulièrement à l'un des représentants les plus authentiques de notre syndicalisme libre et indépendant, Georges Buisson, Secrétaire Confédéral, Résistant, auteur, le 24 juillet 1945, de l'avant-projet d'ordonnance de la Sécurité sociale, pour qu'elle soit mise en place au 1er janvier 1946

→

L'AG de l'UDR FO considère comme une provocation l'annonce de la création d'un « Conseil national de la Refondation » par le Président de la République dont l'objectif est notamment de faire endosser par les organisations syndicales la remise en cause, déjà largement engagée, des acquis du Conseil National de la Résistance.

L'AG de l'UDR FO entend rester fidèle aux positions de Force ouvrière pour la défense de la Sécurité sociale, fondée sur le seul salaire différé, et qui rassemble tous les salariés, actifs, retraités et chômeurs du public comme du privé, contrairement à la 5ème branche qui sépare les retraités des actifs et contrairement aux « protections sociales complémentaires » obligatoires que la Confédération avait refusé d'avaliser. Il n'y a qu'une seule Sécurité sociale !

4) Comités départementaux et Régionaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie

L'AG de l'UDR FO, qui siège au sein du Comité départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, sur mandat de l'UD FO, partage la position de l'UCR FO : *« Même si ces formations (CDCA et CRCA) n'ont qu'un caractère consultatif, elles ne doivent pas servir à couvrir l'insuffisance de crédits accordés au secteur médico-social dans les départements. L'UCR FO rappelle que les représentants FO dans les CDCA y sont pour y défendre les positions de Force Ouvrière et ne sauraient participer à l'élaboration et à la cogestion des politiques publiques. Entre les gouvernants et les gouvernés, nous avons choisi : nous sommes du côté des gouvernés.* »

5) Au plan du département

EHPAD : L'AG de l'UDR FO dénonce le nombre insuffisant de maisons de retraite publiques dans le Vaucluse, le manque de financement public pour la création de nouveaux établissements, et la politique de fusion d'Ehpad.
Elle revendique un plan d'aide urgent pour les Établissements d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui sont dans une situation critique, mettant en difficulté le personnel, en nombre insuffisant, et les résidents insuffisamment entourés et aidés.

PARKING de l'HÔPITAL D'AVIGNON : L'AG de l'UDR FO revendique le maintien de la gratuité du parking de l'hôpital public d'Avignon. L'AG de l'UDR FO refuse que ce parking, payé par les cotisations sociales et les impôts, soit privatisé pour devenir **une source de profits garantis pour une entreprise privée** qui prendra la plus grande part des recettes. Obliger les patients et les visiteurs à payer pour user de ce parking est d'autant plus sordide que cela pénaliserait particulièrement les plus défavorisés d'entre eux.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE VAUCLUSE

L'AG de l'UDR FO refuse la disparition de Vallis Habitat, Office public de l'Habitat, au profit d'une entreprise avec des actionnaires privés.
L'AG de l'UDR FO exige la préservation du statut OPH qui garantit le maintien du service public et assure aux plus défavorisés la possibilité de se loger, de surcroit dans un département positionné en 5ème place des départements les plus pauvres de France.

6) Action commune

L'AG de l'UDR FO se félicite que l'unité d'action dans le cadre du groupe des 9 ait permis depuis plusieurs années maintenant, dans le Vaucluse comme sur le plan national, la mobilisation des retraités sur des revendications claires.
L'AG de l'UDR FO poursuivra dans cette voie, étant entendu qu'elle ne s'engagera dans aucune position d'accompagnement de quelque contre-réforme ou recul social que ce soit ou d'unicité, synonyme de perte d'indépendance et de subordination.

7) L'UDR FO, une composante pleine et entière de la confédération

L'AG de l'UDR FO 84 réaffirme son engagement au sein de l'Union Départementale des syndicats FO.
L'UDR FO a vocation à regrouper tous les retraités FO et leurs structures fédérales départementales dans le respect de leur autonomie afin de développer et renforcer FO dans le département.

Avec l'Union confédérale des retraités FO, l'AG de l'UDR FO 84 affirme :

« Syndiqués un jour, syndiqués toujours ! ». Elle appelle les retraités et futurs retraités du privé et du public à ne pas rester isolés et à la rejoindre !

Avec l'Union départementale FO, l'AG de l'UDR FO déclare :

Libres et indépendants, résistons !
Pour préserver nos acquis et conquérir de nouveaux droits !
Oui au syndicalisme libre et indépendant !
Vive la Confédération générale du travail Force ouvrière !

Adoptée à l'unanimité

Revalorisation des retraites : nous sommes loin du compte !

Communiqué de presse du 6 juillet 2022

Le gouvernement propose dans son projet de loi de revaloriser les pensions de retraite et d'invalidité des régimes de base de 4 % le 1er juillet.

Il prétend que cette hausse, cumulée à celle de 1,1 % intervenue en janvier, se rapproche du niveau de l'inflation, qui a atteint 5,8 % en juin. Il amalgame deux périodes distinctes :

- **Le 1,1 % du 1er janvier est censé solder le passé, ce qui est loin du compte**. Nous revendiquons un rattrapage significatif du passé évalué à un mois de pension depuis 2014.
- Le 4 % au 1er juillet est censé compenser l'inflation de 2022, ce qui est loin du compte.

Nous demandons une revalorisation au moins équivalente au taux d'inflation au 1er juillet, avec un effet rétroactif au 1er janvier. L'inflation mesurée par l'Insee défavorise les retraités, elle ne tient pas compte notamment de l'envol des complémentaires santé, dont les tarifs augmentent avec l'âge.

Et pour éviter une baisse des pensions par le franchissement d'un seuil provoquant l'augmentation de la CSG, nous demandons en parallèle l'augmentation des plafonds déterminant les seuils de CSG.

Les petites pensions doivent être portées au niveau du SMIC, le minimum pour vivre. Il est inacceptable qu'une personne âgée survive en dessous du SMIC après avoir travaillé toute sa vie !

Les complémentaires ne peuvent pas être oubliées dans la revalorisation. Elles représentent une partie importante des pensions pour la majorité des personnes en retraite.

Constatant le renforcement des réserves du régime, nous demandons l'ouverture de négociation pour une augmentation au plus vite des pensions complémentaires qui tienne compte de l'inflation.

Nous revendiquons une évolution des pensions comparable à celle du salaire moyen.

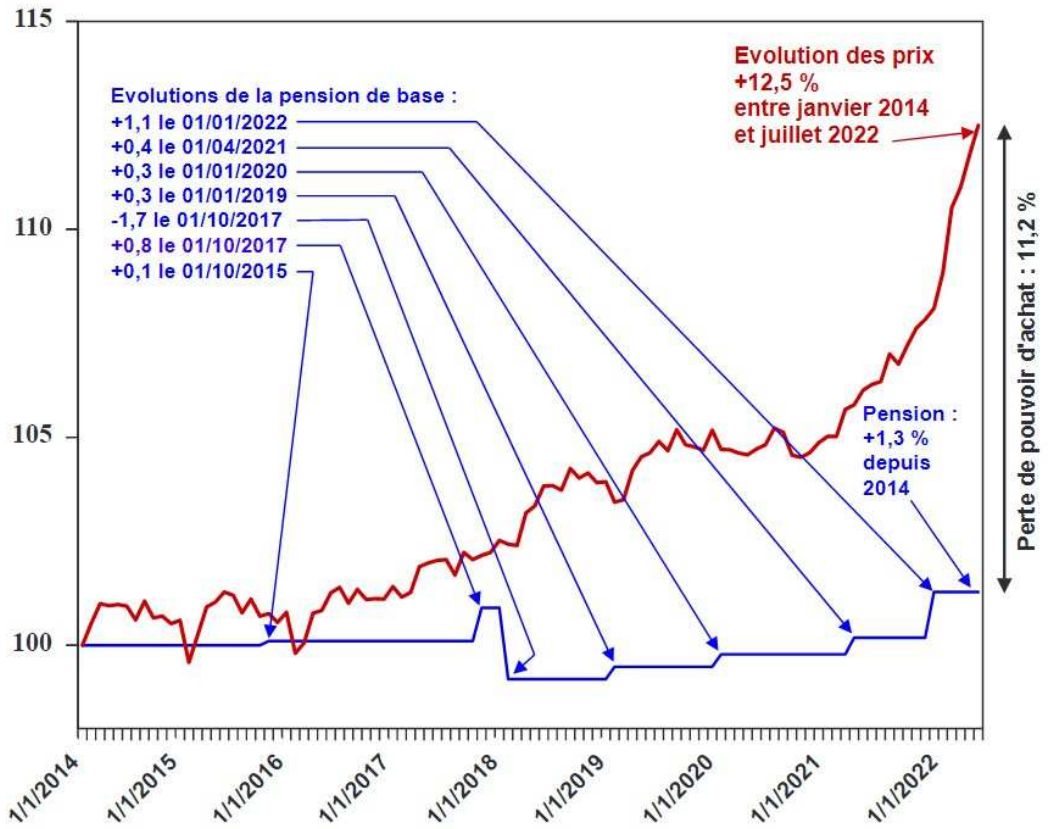

Si, depuis 2014, les retraites avaient été indexées sur la hausse des prix, nous aurions tous 11,20 % de plus ! chaque mois.

FO
Vos droits sont notre seule loi

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse
BP 80010
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX 1
Téléphone : 04 90 14 16 30
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr
Site : http://udrfo-84.e-monsite.com

Hôpital d'Avignon : Non au stationnement payant !

De nouvelles délibérations adoptées pour le maintien de la gratuité du parking

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 084-218400117-20220623-23062022_7-DE

SEANCE DU 23 JUIN 2022

CM	Nombre de membres En exercice	Présents
11	11	10

Procurations : 0

Le jeudi vingt-trois juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022
Reçu en préfecture le 05/07/2022
Affiché le
ID : 084-218401073-20220701-D_2022_2_1-D

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT D

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération : D_2022_2_1

Nombre de conseillers en exercice : 15

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 01 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal dûm convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE à SAINT CHRISTOL , sous la présidence de Monsieur BONNEFOY Henri, Le Maire.

Date de convocation du : 06 Juin 2022

Payer le parking de l'hôpital pour se faire soigner ou visiter un malade est inadmissible !

Les tarifs seraient les suivants : gratuité pour les 45 premières minutes (cela relève de la provocation vu le temps que demande la moindre consultation entre les formalités d'enregistrement à l'arrivée à l'hôpital, l'attente avant d'être reçu par le médecin et la consultation elle-même !), 70 centimes pour 1 heure, 2 euros pour 2 heures, 3,50 euros pour 3 heures, 4,90 euros pour 4 heures, 6,30 euros pour 5 heures, 11 euros pour 12 heures, 32,70 euros pour 5 jours.

Pour adhérer à l'UDR FO 84

Pour adhérer à l'UDR-FO 84, 2 situations possibles :

- **votre syndicat d'origine n'a pas de structure « retraités »,** vous adhérez donc directement à l'UDR,
- **votre syndicat d'origine syndique les retraités,** vous réglez votre adhésion **auprès de son trésorier**.

Ré-adhérez sans tarder pour faciliter le travail des trésoriers… Merci !

ABONNEMENT Pour les adhérents, le montant de l'abonnement est compris dans la cotisation.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

E-mail : @

Montant : 12 € pour 1 an d'abonnement (4 n°)

Chèque à l'ordre de : UDR FO de Vaucluse

Bulletin à renvoyer, accompagné de votre règlement, à UDR-FO de Vaucluse BP 80010 84004 AVIGNON CEDEX 1

Ces données ne seront utilisées que pour le service de l'abonnement et l'envoi d'informations complémentaires aux bulletins édités.